



# Fiche de données de sécurité (FDS)

Date d'émission : 31-Jan-2020

Date de révision : 24-Fév-2020

Version 2

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

Nom du produit **Orius 430 SC**

### Autres moyens d'identification

FDS N° ADAMA-301

Numéro(s) d'Homologation : 33673 (*Loi sur les produits antiparasitaires*)

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Fongicide.

### Données du fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Titulaire

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.  
300-191 Lombard Avenue  
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1  
1-855-264-6262

### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC : 1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International). Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez PROPHARMA Groupe : 1-877-250-9291

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requises pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-LPA. Voir la section 15 pour plus d'informations. Ce produit a été classé selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

**Aspect** Liquide visqueux blanc

**État physique** Liquide

**Odeur** Légère odeur aromatique

### Classification

Toxicité pour la reproduction

Catégorie 2

### Mot indicateur

Attention

### Mentions de danger

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus



### Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

**Conseils de prudence - Réponse**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**Autres dangers**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

### 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES SUBSTANCES

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Tébuconazole	107534-96-3	37,5-39,9
1,2-Benzisothiazolin-3-one	2634-33-5	<1

Les ingrédients non identifiés avec précision sont exclusifs ou non dangereux. Les valeurs ne sont pas des spécifications de produit

### 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

**Description des premiers soins**

<b>Conseils généraux</b>	Lorsque possible, utilisez le contenant ou l'étiquette du produit lorsque vous appelez un centre anti-poison ou un médecin ou que vous vous soumettez à un traitement.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	En cas de contact, laver immédiatement la peau avec de l'eau ou de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Donnez de l'oxygène si la respiration est difficile. Si la respiration s'est arrêtée, appeler le 911, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin pour un traitement ultérieur.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir, sauf indication contraire émanant du personnel médical. Obtenez une attention médicale immédiate. Si conscient, donner 1 verre d'eau pour diluer. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**

<b>Symptômes</b>	Le contact direct peut causer une irritation de la peau ou des yeux.
------------------	--

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

<b>Notes au médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes.
-------------------------	------------------------------------

### 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

**Agents extincteurs appropriés**

Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Produit chimique. Eau pulvérisée (brouillard).

<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Non déterminé.
---	----------------

**Dangers spécifiques du produit**

Non déterminé.

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Évacuer la zone du personnel non protégé. Restez au vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition. Empêcher l'eau d'incendie ou de dilution du flux entrant, les égouts ou alimentation en eau potable.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

**Précautions personnelles** Porter des vêtements de protection comme décrit dans la section 8 de cette fiche de données de sécurité. Isoler la zone dangereuse. Garder le personnel inutile et non protégé d'entrer.

**Précautions relatives à l'environnement**

**Précautions relatives à l'environnement** Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et / ou des eaux souterraines. Voir la section 12, Informations écologiques. Voir la section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Endiguer loin à l'avant du déversement; utiliser du sable sec pour contenir le flot de produit.

**Méthodes de nettoyage** Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Transfert absorbant contaminé, le sol et d'autres matériaux pour conteneurs pour l'élimination.

**7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE****Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou les aliments pour animaux par le stockage, l'élimination ou le nettoyage de l'équipement. Ouvrez et manipulez le récipient avec soin.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

**Conditions d'entreposage** Protéger du gel. Conserver au-dessus de 5°C dans le récipient d'origine, bien fermé, dans un endroit frais, sec, et bien aéré sans drain au sol. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Protéger du rayonnement solaire. Protéger de la chaleur excessive. N'utilisez pas de contenants d'aliments ou de boissons pour le mélange ou l'entreposage. Ne pas expédier ni entreposer le produit près de la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale, ni près des semences ou des engrais.

**Matériaux d'emballage** Ne pas réutiliser le contenant.

**Matières incompatibles** Aucun connu.

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Directives relatives à l'exposition** Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région

**Contrôles techniques appropriés****Mesures d'ingénierie**

Veillez vous référer à l'étiquette du produit. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utilisez des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou réglementaires.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Utilisez des lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial en cas de contact.

**Protection de la peau et du corps**

Porter des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des vêtements de protection appropriés pour le risque d'exposition. Viton ou autres gants imperméables sont nécessaires. Chemise à manches longues, pantalon et chaussures de sécurité.

**Protection respiratoire**

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Porter un NIOSH / MSHA approuvé approprié si la ventilation est insuffisante.

**Considérations générales sur l'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes trempés ou fortement contaminés par le concentré de ce produit. Ne les réutilisez pas. Suivez les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. En l'absence d'instructions de ce type, utilisez un détergent et de l'eau chaude. Conservez et lavez l'ÉPI séparément des autres vêtements.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Odeur</b>	Légère odeur aromatique
<b>Aspect</b>	Liquide visqueux blanc	<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Non déterminé

**Propriété**

pH

**Valeurs**

8,27

Point de fusion / point de congélation

Non déterminé

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition

Non déterminé

Point d'éclair

&gt;100°C / &gt;212°F

Taux d'évaporation

Non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz)

Liquide - N'est pas applicable

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité

Non déterminé

Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

Non déterminé

Pression de vapeur

Non déterminé

Densité de vapeur

Non déterminé

Densité relative

1,10 g/mL

Solubilité dans l'eau

Non déterminé

Solubilité dans d'autres solvants

Non déterminé

Coefficient de répartition

Non déterminé

Température d'auto-inflammation

N'est pas applicable

Température de décomposition

Non déterminé

Viscosité cinématique

Non déterminé

Viscosité dynamique

0,5227 @ 20°C; 0,4452 @ 40°C Pa·s

Propriétés explosives

Pas un explosif

Propriétés comburantes

Pas un oxydant

**Remarques • Méthode****Autres renseignements**

Masse volumique du liquide

1,10016 kg/L @ 20°C

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

### Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

**Polymérisation dangereuse** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### Conditions à éviter

Voir la Section 7 Manipulation et entreposage.

### Matières incompatibles

Aucun connu.

### Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

## 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Renseignements sur le produit

**Contact avec les yeux** Éviter le contact avec les yeux.

**Contact avec la peau** Éviter le contact avec la peau.

**Inhalation** Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine.

**Ingestion** Ne pas avaler.

### Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Tébuconazole 107534-96-3	= 3352 mg/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rat) > 5000 mg/kg (Rat)	> 371 mg/m <sup>3</sup> (Rat) 4 h > 5093 mg/m <sup>3</sup> (Rat) 4 h > 800 mg/m <sup>3</sup> (Rat) 4 h
1,2-Benzisothiazolin-3-one 2634-33-5	= 1020 mg/kg (Rat)	-	-

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Cancérogénicité** Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

**Toxicité pour la reproduction** Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

### Mesures numériques de la toxicité

**DL50 orale aiguë (Rat):** >2,000 mg/kg

**LD50 cutanée aiguë (Lapin):** >2,000 mg/kg

**CL50 d'inhalation aiguë (Rat):** >5,23 mg/L (4-hr)

**Irritation de l'oeil:** Légèrement irritant.

**Irritation cutanée:** Non irritant

**Sensibilisation cutanée:** pas un sensibilisant cutané

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Ce pesticide est toxique pour les invertébrés estuariens et marins. Ne pas appliquer directement sur l'eau, ni dans les zones où l'eau de surface est présente, ni dans les zones intertidales en dessous de la ligne moyenne des hautes eaux. Le ruissellement peut être dangereux pour les organismes aquatiques des zones voisines. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination de l'eau de lavage ou du rinçage de l'équipement.

### Persistance/Dégradabilité

Non déterminé.

### Bioaccumulation

Il n'existe aucune donnée pour ce produit.

### Mobilité

Nom chimique	Coefficient de partage
1,2-Benzisothiazolin-3-one 2634-33-5	1.3

### Autres effets nocifs

Aucun autre effet environnemental négatif (par exemple, appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de création d'ozone photochimique, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu.

## 13. CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets

#### **Élimination des déchets**

Suivre les instructions sur l'étiquette du récipient pour l'élimination des déchets générés lors de l'usage selon les prescriptions.  
Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.

#### **Emballages contaminés**

Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Récipients à rincer 3 fois.  
Perforer le récipient pour éviter la réutilisation.  
Consulter les règlements provinciales et locales concernant l'élimination correcte de conteneurs.

## 14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

### Remarque

S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales.

### DOT

<b>N° ID/ONU</b>	UN3082
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Tébuconazole)
<b>Classe de danger</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Polluant marin</b>	Oui
	49 CFR §171.4 Non réglementé lors d'un transport terrestre par véhicule à moteur ou wagon dans des conteneurs autres que des vrac (119 Gal, 450 Litres).

### IATA

<b>Numéro ONU</b>	UN3082
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Tébuconazole)
<b>Classe de danger</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Polluant marin</b>	Oui

### IMDG

<b>Numéro ONU</b>	UN3082
-------------------	--------

<b>Nom officiel d'expédition</b>	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Tébuconazole)
<b>Classe de danger</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Polluant marin</b>	Oui

**TMD**

<b>N° ID/ONU</b>	UN3082
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Tébuconazole)
<b>Classe de danger</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Polluant marin</b>	Oui

Section 1.45.1 des Régulations TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité uniquement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

## 15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

**Inventaires internationaux**

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Tébuconazole	X			X	X	X	X	
1,2-Benzisothiazolin-3-one	X	X	X	X	X	X	X	X

**Légende :**

*TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)*

*LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada*

*EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées*

*ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon*

*IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine*

*KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée*

*PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines*

*AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)*

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

**Informations sur les réglementations relatives aux produits dangereux:**

Ce produit a été classé conformément à la loi modifiée sur les produits dangereux (LPD) et aux critères de danger de la réglementation sur les produits dangereux (HPR), et la FDS contient toutes les informations requises par le HPR.

**Renseignements sur la Loi sur les produits dangereux:**

Les produits antiparasitaires, tels que définis au paragraphe 2 (1) de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA), sont exclus de l'application de la Loi sur les produits dangereux (c'est-à-dire que les produits antiparasitaires sont exemptés de l'étiquetage du fournisseur et les exigences de la FDS de la Loi et du Règlement sur les produits dangereux). Ce produit a été volontairement classé selon la norme SIMDUT 2015.

**Règlements fédéraux aux États-Unis**

Ne s'applique pas

**Règlements d'état aux États-Unis**

Ne s'applique pas

**Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires :** 33673

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

**Déclaration**

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué et réglementé par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

**Communications sur les dangers des étiquettes LPA**

Mot indicateur : Attention

Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Provoque une irritation oculaire modérée. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Différence entre la FDS et l'étiquette de la Loi sur les produits antiparasitaires**

	LPA	FDS
<b>Mot de signal</b>	Mise en garde	avertissement
Toxicité aiguë - orale	Nocif en cas d'ingestion	N/A
Toxicité aiguë - cutanée	Nocif en cas d'absorption par la peau	N/A
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Provoque une irritation oculaire modérée	N/A
Toxicité pour la reproduction	N/A	Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître

**16. AUTRES RENSEIGNEMENTS**

<b><u>NFPA</u></b>	<b>Risques pour la santé</b>	<b>Inflammabilité</b>	<b>Instabilité</b>	<b>Dangers particuliers</b>
	1	1	1	Aucun
<b><u>HMIS</u></b>	<b>Risques pour la santé</b>	<b>Inflammabilité</b>	<b>Dangers physiques</b>	<b>Protection individuelle</b>
	1	1	1	Voir section 8

**Date d'émission :** 31-Jan-2020  
**Date de révision :** 24-Fév-2020  
**Note de révision:** Format changes; updates to Sections 7, 13-15

**Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche de données de sécurité**